

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
55 rue de la République
76700 Harfleur

Madame Olivia GREGOIRE
Ministre chargée des PME, du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex12

Objet : Fermeture Le Havre- magasin des DOCKS VAUBAN

Madame la Ministre,

J'ai été interpellé concernant la situation des salariés du magasin MANGO des Docks Vauban au Havre et souhaite vous faire part de mon indignation et de ma désapprobation quant aux méthodes employées par l'enseigne à l'égard de ces salariés.

Ils ont appris brutalement, le 15 février dernier, la fermeture du magasin au 19 mars, suite à prétendu « vol de bail », lors de la venue de Madame TESTE, Directrice Régionale des Ressources Humaines et de Madame CINQSOUIS, Directrice Régionale.

Les salariés présents ce 15 février ont été conviés un par un en salle de pause et en 10 minutes, sans ménagement, il leur a été demandé de réfléchir à leur avenir au sein du groupe MANGO et de faire place nette dans le magasin d'ici le 19 mars pour laisser place à la nouvelle franchise.

Une des salariées en congés a dû revenir pour cet « entretien » et d'autres en congés hors de France furent contactés la veille de leur reprise.

Quant aux autres absents, dont des contrats étudiants, ils ont reçu un simple message vocal.

Une seconde rencontre a eu lieu le 24 février demandant aux salariés leurs souhaits de reclassement, sans qu'aucun écrit officiel à cette date, ne leur soit parvenu.

Le seul courrier adressé aux salariés est daté du 6 mars et informe chacun de « mutation » à compter du 3 avril. Les salariés disposent « d'un mois à la date de première présentation de la présente lettre recommandée », comme précise le courrier pour faire connaître leur réponse, délais que l'entreprise MANGO ne respecte pas.

Deux d'entre elles sont même mutées à Paris sans plus de soutien ni même évolution de rémunération, et sans aucun autre accompagnement (logement, nourrice...). Leurs inquiétudes concernant leur avenir familial, personnel sont aisément compréhensibles. Il s'avère impossible de trouver un appartement à Paris en dix jours, à fortiori avec leurs salaires et en laissant enfants et conjoints au Havre.

D'autres voient leurs contrats passer de 35 heures hebdomadaires à 24 heures. Ils subissent cette rétrogradation comme une sanction qui impactera leur vie quotidienne compte tenu d'une division par deux de leur salaire déjà minimum.

Ces méthodes de management sont clairement inhumaines, scandaleuses et maltraitantes. Les salariés rencontrés sont en détresse et ne méritent pas un tel traitement.

Les salariés ne peuvent être considérés comme des variables d'ajustement au service du profit de l'entreprise, surtout lorsqu'ils expliquent leur investissement en faveur de ce groupe. Les méthodes honteuses utilisées ici sont bien éloignées de celles prônées par l'entreprise pour le recrutement où il est question d'esprit d'équipe, d'épanouissement, de partage en autre.

Je me permets donc de vous alerter en urgence sur la situation de ces salariés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Paul Lecoq', written in a cursive style.

Jean-Paul LECOQ